

C I R D I

# RAPPORT ANNUEL 1998



Centre international pour le règlement  
des différends relatifs aux investissements

**C I R D I**

# **RAPPORT ANNUEL 1998**



**Centre international pour le règlement  
des différends relatifs aux investissements**

## **Tables des matières**

*Pages*

- 3** Lettre de transmission
  - 4** Introduction du Secrétaire général
  - 7** Etats membres
  - 7** Différends soumis au Centre
  - 12** Listes de conciliateurs et d'arbitres
  - 13** Publications et activités consultatives
  - 15** Conférences
  - 16** Trente et unième session annuelle  
du Conseil administratif
  - 16** Finances
-

Centre international pour le règlement des différends  
relatifs aux investissements

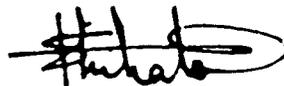
Le 18 septembre 1998

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil administratif le Rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements prescrit à l'article 6(1)(g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Le présent Rapport couvre l'exercice allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.

Ce Rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'article 19 du Règlement administratif et financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.



Ibrahim F. I. Shihata  
Secrétaire général

Monsieur James D. Wolfensohn  
Président  
Conseil administratif  
Centre international pour le règlement des différends  
relatifs aux investissements

---

## Introduction du Secrétaire général

L'exercice 98, mon quinzième en qualité de Secrétaire général du CIRDI, a été marquant pour le Centre à plusieurs titres. Au cours de cette période, le nombre des Etats membres du CIRDI a continué d'augmenter, et ses activités ont continué de s'accroître de presque tous les points de vue.

La Colombie et la Lettonie ont ratifié la Convention du CIRDI, tandis que l'Ukraine et le Yémen ont entamé les démarches en vue de leur adhésion au Centre en signant la Convention. Au total, à la clôture de l'exercice, le CIRDI comptait 144 Etats signataires de la Convention et 129 Etats membres.

En 1998, le nombre des affaires du CIRDI a augmenté plus qu'au cours d'aucun autre exercice. Huit nouveaux cas ont été enregistrés, ce qui a porté le total des instances enregistrées à 52. Le nombre des affaires en cours en 1998 a également atteint le niveau record de 19. Sur les huit nouvelles instances, cinq ont été soumises au Centre en vertu de dispositions de règlements des différends contenus dans des traités relatifs à des investissements. Comme l'indiquent les Rapports annuels du CIRDI de ces dernières années, la prolifération des traités relatifs à des investissements, dont le nombre dépasse aujourd'hui 1 300, a eu un impact significatif sur le nombre des affaires du Centre. La plupart de ces traités prévoient le règlement des différends découlant d'investissements entre les investisseurs couverts par le traité en question et l'Etat partie audit traité par l'arbitrage en vertu de la Convention du CIRDI. Plusieurs lois récentes sur les investissements font également référence à l'arbitrage CIRDI. Certaines de ces lois et la

plupart des traités les plus récents prévoient aussi la possibilité de soumettre les différends relatifs aux investissements à un arbitrage en vertu du Règlement du Mécanisme supplémentaire du CIRDI. Trois procédures d'arbitrage ont été engagées en vertu de ce Règlement, ces procédures sont toutes encore pendantes. Deux de ces procédures ont été soumises au CIRDI en vertu des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) relatives au règlement des différends entre investisseurs et Etats. La troisième procédure a été soumise au Centre en vertu des dispositions d'un traité bilatéral relatif aux investissements. D'autres traités et lois prévoient en outre la possibilité de recourir à un arbitrage ad hoc en vertu du Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, le Secrétaire général du CIRDI faisant fonction d'autorité désignée pour la nomination des arbitres. En 1998, le Secrétaire général a donné suite à des demandes de nomination d'arbitres présentées en vertu de tels arrangements. L'une de ces nominations a été la première à être décidée en vertu des dispositions de l'ALENA relatives au règlement des différends entre investisseurs et Etats. Les autres demandes de ce type reçues par le Centre étaient fondées sur les clauses d'arbitrage de contrats spécifiques.

En raison du nombre croissant des procédures d'arbitrage du Centre, sept tribunaux arbitraux du CIRDI, composés chacun de trois membres, ont été constitués au cours de l'exercice 98. Pour quatre de ces procédures, le Président du Conseil administratif du CIRDI a été invité à nommer des arbitres qui

---

n'avaient pas été nommés par les parties. Dans une autre procédure, les parties m'ont confié cette fonction. Avec ces nouveaux tribunaux, les personnes exerçant les fonctions d'arbitre du CIRDI sont ressortissants d'une variété encore plus grande de pays, y compris des pays comme le Brésil, le Canada, la Dominique et le Mexique, qui ne sont pas encore membres du Centre. A ce jour, un total de 115 personnes, de 42 nationalités différentes, ont siégé au sein des 52 commissions, tribunaux et comités constitués pour connaître des affaires soumises au CIRDI. Ces chiffres continueront sans doute d'augmenter à mesure que de nouveaux pays adhéreront au Centre et que les pays membres procéderont à de nouvelles désignations sur les listes de conciliateurs et d'arbitres tenues par le Centre.

En ce qui concerne le lieu de la procédure, l'article 63 de la Convention dispose que le Centre peut conclure des arrangements avec des institutions appropriées pour que les procédures de conciliation et d'arbitrage du CIRDI se tiennent au siège de ces institutions. Le Centre a conclu récemment le sixième arrangement de ce type avec le Centre d'arbitrage international de Singapour. Les arrangements précédents ont été conclus avec la Cour Permanente d'Arbitrage à La Haye, les Centres régionaux d'arbitrage du Comité Consultatif Juridique Asie-Afrique au Caire et à Kuala Lumpur, le Centre australien d'arbitrage commercial international à Melbourne et le Centre australien des différends commerciaux à Sydney.

Parallèlement à ses activités de règlement des différends, le Centre a poursuivi ses travaux de recherche, de publication et de conseil dans les domaines de l'arbitrage et du droit relatif aux investissements. Deux numéros de *ICSID Review — Foreign Investment Law Journal* ont été publiés au cours de l'exercice et contenaient deux nouveaux apports au commentaire des dispositions de la Convention du CIRDI, qui a beaucoup retenu l'attention des universitaires et des praticiens. Les travaux de compilation de lois et traités sur les investissements effectués par le Centre au cours de l'exercice 98 ont débouché sur cinq nouveaux numéros de ses collections en plusieurs volumes de "*Investment Laws of the World*" et "*Investment Treaties*". Ces numéros comprenaient notamment les nouveaux textes de loi de 15 pays et plus de 40 traités bilatéraux récents relatifs aux investissements. Le CIRDI s'emploie actuellement à rendre ses nombreuses publications accessibles sur Internet. Parmi les travaux consultatifs effectués par le personnel du CIRDI à la demande des gouvernements figure la fourniture de conseils sur trois projets de loi relatifs aux investissements et sur quatre lois relatives à l'arbitrage.

Le Centre a accueilli le quatorzième colloque sur l'arbitrage international, coparrainé par la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale et par l'American Arbitration Association, qui a réuni de nombreux participants dans l'Auditorium Lewis Preston de la Banque Mondiale. Au cours de l'exercice, des membres dévoués du personnel du CIRDI sont en outre intervenus à sept conférences et symposiums sur l'arbitrage.

Nous avons évoqué à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée la perte d'Aron Broches, le premier Secrétaire général du Centre. En tant que l'un des principaux rédacteurs de la Convention, ses efforts et capacités de jugement ont contribué de façon cruciale à donner au CIRDI les caractéristiques qui lui ont permis de jouer un rôle aussi fructueux dans le règlement des différends relatifs aux investissements. Aujourd'hui, le CIRDI est reconnu comme une éminente institution dans le domaine du droit international relatif aux investissements, et son expérience contribuera sans doute de façon significative à l'évolution de ce droit. Les réalisations du CIRDI, en cette fin d'exercice 98, montrent que le Centre a rapidement accompli la mission qui lui a été attribuée par ses fondateurs, et qu'il va même au-delà de leurs attentes.

**Ibrahim F. I. Shihata**  
**Secrétaire général**

---

## Etats membres

Au cours de l'exercice écoulé, la Colombie et la Lettonie ont ratifié la Convention et l'Ukraine et le Yémen l'ont signée. Au 30 juin 1998, 144 Etats avaient signé la Convention et 129 d'entre eux l'avaient également ratifiée. La liste complète des Etats contractants et autres signataires de la Convention au 30 juin 1998 figure à l'annexe 1.

## Différends soumis au Centre

Au cours de l'exercice écoulé, dix-neuf affaires étaient en cours d'instance. On trouvera ci-dessous un rappel des principaux faits concernant ces affaires.

- 1) *Tradex Hellas S.A. c. la République d'Albanie (Affaire ARB/94/2)*

15 juillet 1997 — Le Demandeur dépose son mémoire sur le fond.

30 décembre 1997 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire.

29 janvier 1998 — Le Demandeur présente sa réponse.

4 mars 1998 — Le Défendeur présente sa réplique.

- 2) *Antoine Goetz et autres c. la République du Burundi (Affaire ARB/95/3)*

1er décembre 1997 — Le Tribunal tient sa deuxième session à Paris.

- 3) *Compañía del Desarrollo de Santa Elena S.A. c. le Gouvernement du Costa Rica (Affaire ARB/96/1)*

21 juillet 1997 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Paris.

15 janvier 1998 — Le Demandeur dépose son mémoire.

15 juin 1998 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire.

---

- 4) *Misima Mines Pty. Ltd. c. l'Etat indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Affaire ARB/96/2)*

16 septembre 1997 — L'Arbitre unique tient une réunion avec les parties à Sydney.

14-16 octobre 1997 — L'Arbitre unique tient une réunion avec les parties à Port Moresby.

20 novembre 1997 — L'Arbitre unique prononce sa Décision sur la responsabilité.

19 mai 1998 — L'Arbitre unique tient une réunion avec les parties à Sydney.

- 5) *Fedax N.V. c. la République du Venezuela (Affaire ARB/96/3)*

4 septembre 1997 — La République du Venezuela dépose son contre-mémoire sur le fond.

15 octobre 1997 — Fedax N.V. présente sa réponse au contre-mémoire.

12 novembre 1997 — La République du Venezuela présente sa réplique à la réponse de Fedax N.V.

13 janvier 1998 — Le Tribunal déclare close l'instance.

9 mars 1998 — Le Tribunal rend sa sentence.

- 6) *Metalclad Corporation c. les Etats unis du Mexique (Affaire ARB (AF)/97/1)*

15 juillet 1997 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.

14 octobre 1997 — Le Demandeur dépose son mémoire.

17 février 1998 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire.

- 7) *Société d'Investigation de Recherche et d'Exploitation Minière (SIREXM) c. Burkina Faso (Affaire ARB/97/1)*

4 septembre 1997 — Le Professeur Arghyrios Fatouros (grec) accepte sa nomination en qualité de Président du Tribunal, succédant à M. Aron Broches.

5 septembre 1997 — Le Défendeur dépose son mémoire sur le déclinatoire de compétence.

29 octobre 1997 — Le Tribunal se réunit en présence des parties à Genève.

28 janvier 1998 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire.

20 mars 1998 — Le Demandeur dépose sa réponse.

4 mai 1998 — Le Défendeur dépose sa réplique.

---

4 juin 1998 — Le Tribunal se réunit à Genève.

- 8) *Société Kufpec (Congo) Limited c. la République du Congo (Affaire ARB/97/2)*

8 septembre 1997 — Le Secrétaire général donne acte du désistement de l'instance par voie d'ordonnance en vertu de l'article 44 du Règlement d'Arbitrage.

- 9) *Compañía de Aguas del Aconquija S.A. et Compagnie Générale des Eaux c. la République argentine (Affaire ARB/97/3)*

1er décembre 1997 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont: M. le Juge Francisco Rezek (brésilien), Président; M. le Professeur Thomas Buergenthal (américain); et M. Peter D. Trooboff (américain).

8 janvier 1998 — Le Défendeur dépose son déclinatoire de compétence.

20 janvier 1998 — Le Tribunal tient sa première session.

18 février 1998 — Le Tribunal se réunit en présence des parties à Washington.

20 avril 1998 — Les parties présentent leurs observations sur le déclinatoire de compétence du Défendeur.

11 mai 1998 — Les parties présentent des observations complémentaires sur le déclinatoire de compétence du Défendeur.

26 mai 1998 — Le Tribunal se réunit en présence des parties à Washington.

- 10) *Robert Azinian et autres c. les Etats unis du Mexique (Affaire ARB(AF)/97/2)*

9 juillet 1997 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont: M. Jan Paulsson (français), Président; M. Benjamin R. Civiletti (américain); et M. Claus von Wobeser Hoepfner (mexicain).

26 septembre 1997 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.

6 octobre 1997 — Le Défendeur dépose une demande d'instructions.

7 novembre 1997 — Les Demandeurs déposent leur réponse à la demande d'instructions du Défendeur.

2 décembre 1997 — Le Défendeur dépose sa réplique à la réponse des Demandeurs.

22 janvier 1998 — Le Tribunal prend une décision provisoire sur la demande d'instructions du Défendeur.

29 janvier 1998 — Les Demandeurs déposent leur mémoire.

- 11) *Ceskoslovenska obchodni banka, a.s. c. la République slovaque (Affaire ARB/97/4)*

20 août 1997 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont: M. le Professeur Thomas Buergenthal (américain), Président; M. le Professeur Piero Bernardini (italien); et M. le Professeur Andreas Bucher (suisse).

6 octobre 1997 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.

30 janvier 1998 — Le Défendeur dépose son mémoire sur la compétence.

30 avril 1998 — Le Demandeur dépose son contre-mémoire sur la compétence.

- 12) *WRB Enterprises, Inc. et Grenada Private Power Limited c. la Grenade (Affaire ARB/97/5)*

30 juillet 1997 — Le Secrétaire général enregistre la requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

16 avril 1998 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont: Lord Dervaird (britannique), Président; M. le Professeur Pierre Lalive (suisse); et M. Nicholas Liverpool (de la Dominique).

18 juin 1998 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Paris.

- 13) *Lanco International, Inc. c. la République argentine (Affaire ARB/97/6)*

14 octobre 1997 — Le Secrétaire général enregistre la requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

19 mars 1998 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont: M. Bernardo M. Cremades (espagnol), Président; M. Guillermo Aguilar Alvarez (mexicain); et M. Luiz Olavo Baptista (brésilien).

21 avril 1998 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington.

- 14) *Emilio Agustín Maffezini c. le Royaume d'Espagne (Affaire ARB/97/7)*

30 octobre 1997 — Le Secrétaire général enregistre la requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

16 mars 1998 — Le Défendeur dépose son déclinatoire de compétence.

24 juin 1998 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont: M. le Professeur Francisco Orrego Vicuña (chilien), Président; M. le Professeur Thomas Buergenthal (américain); et M. Maurice Wolf (américain).

---

- 
- 15) *Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles c. la République de Côte d'Ivoire (Affaire ARB/97/8)*
- 4 novembre 1997 — Le Secrétaire général enregistre la requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.
- 20 janvier 1998 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont: M. Pierre Draï (français), Président; M. Matthieu de Boissésou (français); et M. Marcel Storme (belge).
- 16 février 1998 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Paris.
- 27 février 1998 — Le Défendeur dépose des observations complémentaires sur la demande de mesures provisoires du Demandeur.
- 9 mars 1998 — Le Demandeur dépose sa réponse aux observations complémentaires du Défendeur.
- 19 mars 1998 — Le Tribunal tient une session en présence des parties à Paris.
- 26 mai 1998 — Le Tribunal tient une session en présence des parties à Paris.
- 25 juin 1998 — Le Tribunal se prononce sur la demande de mesures provisoires.
- 16) *Joseph C. Lemire c. l'Ukraine (Affaire ARB(AF)/98/1)*
- 16 janvier 1998 — Le Secrétaire général enregistre la requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.
- 17) *Houston Industries Energy, Inc. et autres c. la République argentine (Affaire ARB/98/1)*
- 25 février 1998 — Le Secrétaire général enregistre la requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.
- 18) *Victor Pey Casado et autre c. la République du Chili (Affaire ARB/98/2)*
- 20 avril 1998 — Le Secrétaire général enregistre la requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.
- 19) *International Trust Company of Liberia c. la République du Libéria (Affaire ARB/98/3)*
- 28 mai 1998 — Le Secrétaire général enregistre la requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.
-

## Listes de conciliateurs et d'arbitres

Conformément à l'article 3 de la Convention, le Centre tient une liste de conciliateurs et une liste d'arbitres. Pour chacune de ces deux listes, chaque Etat contractant peut désigner un maximum de quatre personnes, et le Président du Conseil administratif peut en désigner un maximum de dix.

Au cours de l'exercice, il y a eu 28 désignations pour les deux listes, ce qui porte le nombre des personnes figurant sur ces listes à 427 au total. Les nouvelles désignations sont indiquées ci-dessous.

### LISTE DU PRÉSIDENT

*Liste de conciliateurs et liste d'arbitres* — Désignation ayant pris effet le 14 novembre 1997: M. le Juge Francisco Rezek, pour le reste du mandat de M. Aron Broches.

### ARGENTINE

*Liste de conciliateurs* — Désignations ayant pris effet le 2 octobre 1997: M. Roberto T. Alemán, M. Horacio Bercun, M. Felix Peña et M. Eduardo Angel Pérez.

*Liste d'arbitres* — Désignations ayant pris effet le 2 octobre 1997: MM. Marcelo Carlos Avogadro, Héctor Masnatta et Orlando R. Rebagliati et Mme Ana Isabel Piaggi.

### BAHREÏN

*Liste d'arbitres* — Désignations ayant pris effet le 25 février 1998: M. Jan Paulsson, pour le reste du mandat de M. Mahmood Al-Kooheji.

### BELGIQUE

*Liste de conciliateurs* — Désignations ayant pris effet le 25 février et le 13 mars 1998, respectivement: M. le Professeur F. Rogiers et M. Joseph Vuchelen.

*Liste d'arbitres* — Désignations ayant pris effet le 25 février 1998: M. Guy Schrans et M. Georges van Hecke (renouvellement de mandat dans les deux cas); et désignations ayant pris effet le 13 mars 1998: M. Jean Godeaux et M. Eddy Wymeersch.

### CORÉE

*Liste de conciliateurs* — Désignations ayant pris effet le 3 juin 1998: M. Hai-hyung Cho (renouvellement de mandat), M. Yon Whan Kim, M. Soonwoo Lee (renouvellement de mandat) et M. Yong-Suk Yoon.

*Liste d'arbitres* — Désignations ayant pris effet le 3 juin 1998: MM. Soo-Kil Chang, Soung Soo Kim, Yeon-Ho Kim et Rok Sang Yu.

### COSTA RICA

*Liste de conciliateurs et liste d'arbitres* — Désignations ayant pris effet le 7 mai 1998: M. Charles N. Brower, M. Rodrigo Oreámuno et M. Alberto Raven-Ramirez.

### GRÈCE

*Liste de conciliateurs* — Désignations ayant pris effet le 10 avril 1998: M. Nicholas J. Georgakellos, M. Nicholaos T. Mantellos, M. Elias M. Stassinopoulos et M. Ioannis C. Dryllarakis.

---

## Publications et activités consultatives

*Liste d'arbitres* — Désignations ayant pris effet le 10 avril 1998: M. le Professeur Arghyrios A. Fatouros (renouvellement de mandat), M. le Professeur Konstantinos D. Kerameus, M. le Juge Ionannis Karabokiris et Mme Antonias C. Dimolitsa.

### **SÉNÉGAL**

*Liste d'arbitres* — Désignations ayant pris effet le 8 juin 1998: MM. Ousmane Camara, Alioune Diagne Coumba Aita et Galaye Seck.

### **SRI LANKA**

*Liste de conciliateurs et liste d'arbitres* — Désignations ayant pris effet le 22 avril 1997: M. C. F. Amerasinghe.

### **News from ICSID**

Ce bulletin fournit des renseignements sur les activités du Centre et les différends en instance devant le CIRDI ; il contient aussi des articles sur des questions d'actualité. Au cours de l'exercice, deux numéros de *News from ICSID* sont parus : Vol. 14, no 2 (été 1997) et Vol. 15, no 1 (hiver 1998). Le numéro de l'été 1997 contenait un article sur l'administration par le CIRDI des instances d'arbitrage. Le numéro de l'hiver 1998 contenait un article sur les évolutions récentes intéressant le CIRDI.

### **ICSID Review - Foreign Investment Law Journal**

Cette revue semestrielle publie des articles relatifs au droit national et international régissant les investissements étrangers. Les vingt-troisième (automne 1997) et vingt-quatrième (printemps 1998) numéros d'*ICSID Review* sont parus au cours de l'exercice. Le numéro de l'automne 1997 contenait des articles de A. Peter Mutharika sur le climat des investissements dans les pays de la région du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et d'Antonio R. Parra sur les dispositions des lois modernes, des traités bilatéraux et des instruments multilatéraux sur les investissements concernant le règlement des différends relatifs aux investissements. Ce numéro contenait aussi la troisième partie d'un "Commentaire sur la Convention du CIRDI" par Christoph Schreuer. Le numéro du printemps 1998 contenait des articles présentés au quatorzième colloque CIRDI/Cour internationale d'arbitrage de la CCI/American Arbitration Association sur l'arbitrage interna-

---

tional, ainsi qu'une nouvelle partie du "Commentaire sur la Convention du CIRDI" par Christoph Schreuer.

## **Investment Laws of the World**

Au cours de l'exercice écoulé, le Centre a publié deux nouvelles mises à jour (97-2 et 98-1) de la collection en dix volumes d'*Investment Laws of the World*, qui contiennent les textes législatifs de base sur les investissements de la Bulgarie, des Comores, de la Corée, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de la Géorgie, de la Hongrie, de l'Indonésie, de la Jordanie, de la Lettonie, d'Oman, de la Pologne, de la Roumanie, du Turkménistan et du Viet Nam. Cette collection contient désormais les textes législatifs de base sur les investissements de 127 pays.

## **Investment Treaties**

Trois nouvelles mises à jour (97-3, 97-4 et 98-1) ont été publiées durant l'exercice dans la collection *Investment Treaties* en sept volumes du Centre, qui contiennent les textes de 45 traités bilatéraux relatifs aux investissements conclus par 28 pays au cours des années 1991 à 1996. Cette collection contient désormais les textes de 685 traités de ce type auxquels sont parties plus de 140 pays.

## **Activités consultatives**

En 1998, le Secrétariat a continué de dispenser des conseils sur l'arbitrage et les lois relatives aux investissements. Ces activités consultatives ont notamment consisté à revoir et commenter des projets de loi sur les inves-

tissements et l'arbitrage et des projets de clause d'arbitrage de contrats d'investissement, à la demande de gouvernements et d'investisseurs étrangers. Au cours de l'exercice 98, le personnel du Secrétariat du CIRDI a donné des conseils de ce type pour trois projets de loi relatifs à des investissements, quatre projets de loi relatifs à l'arbitrage et les projets de clause d'arbitrage de quatre contrats d'investissement.

---

---

## Conférences

Au cours de l'exercice 98, le Centre a coparrainé le quatorzième d'une série de colloques conjoints sur l'arbitrage international avec l'American Arbitration Association et la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale. Ce quatorzième colloque, dont le CIRDI était également l'organisateur et l'hôte, était consacré au thème : "Arbitrage institutionnel, uniformité et diversité". Il s'est tenu à Washington le 21 novembre 1997.

Le Centre a également participé à une conférence sur les différends et autres questions qui se posent dans le secteur de l'énergie. Cette conférence, coparrainée par la Banque Mondiale et le Centre d'Arbitrage du Caire, s'est déroulée en Égypte, à Hurgada, les 20 et 21 mai 1998. En outre, des membres du personnel du CIRDI ont présenté des exposés à une conférence sur l'Arbitrage des différends internationaux dans le secteur de l'énergie, parrainée par la Section du droit des ressources naturelles, de l'énergie et de l'environnement de l'American Bar Association, qui s'est tenue à Houston (Texas) les 21 et 22 janvier 1998 ; à un séminaire sur l'Accord Multilatéral sur l'Investissement, organisé par le Council on Sustainable Development du Président des Etats-Unis, qui s'est tenu à Washington le 10 février 1998 ; à un programme sur le règlement des différends sur le marché mondial parrainé par la Section du règlement des différends de l'American Bar Association, tenu à Washington le 3 avril 1998 ; à un symposium de l'APEC sur les mécanismes alternatifs de règlement des différends commerciaux transnationaux, tenu à Bangkok les 27 et 28 avril 1998 à l'invitation du Bureau de l'arbi-

trage du ministère de la Justice de la Thaïlande ; à la troisième rencontre sur les questions d'actualité en matière de commerce international et d'investissement, parrainée par le Département du commerce des Etats-Unis et la Faculté de droit de l'Université George Washington, tenue à Washington le 14 mai 1998 ; et à un atelier international de formation sur l'investissement international parrainé par l'Université de Dundee et la Faculté de Droit de l'American University de Washington, tenu à Washington le 17 juin 1998. Des membres du personnel du CIRDI ont également participé au New York Convention Day, organisé par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui s'est tenu au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 10 juin 1998, pour commémorer le quarantième anniversaire de la Convention de New York de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.

---

## **Trente et unième session annuelle du Conseil administratif**

## **Finances**

La Trente et unième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue du 23 au 25 septembre 1997 à Hong Kong (Chine), à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque Mondiale.

A cette session, le Conseil a examiné un rapport du Secrétaire général sur les évolutions récentes intéressant le CIRDI et approuvé le Rapport annuel 1997 sur les activités du Centre et son budget pour l'exercice 98. Les Résolutions adoptées lors de cette session figurent à l'annexe 2.

Les états financiers du CIRDI pour l'exercice 98 sont présentés à l'annexe 3.

Les dépenses administratives du CIRDI ont été, cette année encore, entièrement financées par la Banque Mondiale, en vertu du Mé-morandum sur les arrangements administratifs conclus entre la Banque et le CIRDI en février 1967, et par les recettes provenant de la vente de publications.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire supporter un excédent de dépenses aux Etats contractants en application de l'article 17 de la Convention.

Les dépenses du CIRDI liées aux procédures d'arbitrage en instance sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre.

---

## **Annexes**

*Pages*

- 18** 1. Liste des Etats contractants et signataires de la Convention
  - 21** 2. Résolutions du Conseil administratif
  - 22** 3. Rapport et états financiers
  - 25** 4. Publications du CIRDI
-

## Annexe 1

## Liste des Etats contractants et signataires de la Convention

(au 30 juin 1998)

Les 144 Etats qui figurent sur la liste ci-après ont signé la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Les noms des 129 Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification figurent en caractères gras, et les dates de dépôt et d'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
<b>Afghanistan</b>	30 sept. 1966	25 juin 1968	25 juill. 1968
<b>Albanie</b>	15 oct. 1991	15 oct. 1991	14 nov. 1991
<b>Algérie</b>	17 avril 1995	21 févr. 1996	22 mars 1996
<b>Allemagne</b>	27 janv. 1966	18 avril 1969	18 mai 1969
<b>Arabie saoudite</b>	28 sept. 1979	8 mai 1980	7 juin 1980
<b>Argentine</b>	21 mai 1991	19 oct. 1994	18 nov. 1994
<b>Arménie</b>	16 sept. 1992	16 sept. 1992	16 oct. 1992
<b>Australie</b>	24 mars 1975	2 mai 1991	1er juin 1991
<b>Autriche</b>	17 mai 1966	25 mai 1971	24 juin 1971
<b>Azerbaïdjan</b>	18 sept. 1992	18 sept. 1992	18 oct. 1992
<b>Bahamas</b>	19 oct. 1995	19 oct. 1995	18 nov. 1995
<b>Bahreïn</b>	22 sept. 1995	14 févr. 1996	15 mars 1996
<b>Bangladesh</b>	20 nov. 1979	27 mars 1980	26 avril 1980
<b>Barbade</b>	13 mai 1981	1er nov. 1983	1er déc. 1983
<b>Bélarus</b>	10 juill. 1992	10 juill. 1992	9 août 1992
<b>Belgique</b>	15 déc. 1965	27 août 1970	26 sept. 1970
Belize	19 déc. 1986		
<b>Bénin</b>	10 sept. 1965	6 sept. 1966	14 oct. 1966
<b>Bolivie</b>	3 mai 1991	23 juin 1995	23 juill. 1995
<b>Bosnie-Herzégovine</b>	25 avril 1997	14 mai 1997	13 juin 1997
<b>Botswana</b>	15 janv. 1970	15 janv. 1970	14 févr. 1970
<b>Burkina Faso</b>	16 sept. 1965	29 août 1966	14 oct. 1966
<b>Burundi</b>	17 févr. 1967	5 nov. 1969	5 déc. 1969
Cambodge	5 nov. 1993		
<b>Cameroun</b>	23 sept. 1965	3 janv. 1967	2 févr. 1967
<b>Chili</b>	25 janv. 1991	24 sept. 1991	24 oct. 1991
<b>Chine</b>	9 févr. 1990	7 janv. 1993	6 févr. 1993
<b>Chypre</b>	9 mars 1966	25 nov. 1966	25 déc. 1966
<b>Colombie</b>	18 mai 1993	15 juill. 1997	14 août 1997
<b>Comores</b>	26 sept. 1978	7 nov. 1978	7 déc. 1978
<b>Congo</b>	27 déc. 1965	23 juin 1966	14 oct. 1966
<b>Congo, Rép. dém. du</b>	29 oct. 1968	29 avril 1970	29 mai 1970
<b>Corée, Rép. de</b>	18 avril 1966	21 févr. 1967	23 mars 1967
<b>Costa Rica</b>	29 sept. 1981	27 avril 1993	27 mai 1993
<b>Côte d'Ivoire</b>	30 juin 1965	16 févr. 1966	14 oct. 1966
Croatie	16 juin 1997		
<b>Danemark</b>	11 oct. 1965	24 avril 1968	24 mai 1968
<b>Égypte, Rép. arabe d'</b>	11 févr. 1972	3 mai 1972	2 juin 1972
<b>El Salvador</b>	9 juin 1982	6 mars 1984	5 avril 1984
<b>Émirats arabes unis</b>	23 déc. 1981	23 déc. 1981	22 janv. 1982
<b>Équateur</b>	15 janv. 1986	15 janv. 1986	14 févr. 1986
<b>Espagne</b>	21 mars 1994	18 août 1994	17 sept. 1994
<b>Estonie</b>	23 juin 1992	23 juin 1992	23 juill. 1992
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>	27 août 1965	10 juin 1966	14 oct. 1966
Éthiopie	21 sept. 1965		
Fédération de Russie	16 juin 1992		
<b>Fidji</b>	1er juill. 1977	11 août 1977	10 sept. 1977
<b>Finlande</b>	14 juill. 1967	9 janv. 1969	8 févr. 1969
<b>France</b>	22 déc. 1965	21 août 1967	20 sept. 1967

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification		Entrée en vigueur de la Convention	
<b>Gabon</b>	21	sept.	1965	4	avril	1966	14 oct. 1966
<b>Gambie</b>	1 <sup>er</sup>	oct.	1974	27	déc.	1974	26 janv. 1975
<b>Géorgie</b>	7	août	1992	7	août	1992	6 sept. 1992
<b>Ghana</b>	26	nov.	1965	13	juill.	1966	14 oct. 1966
<b>Grèce</b>	16	mars	1966	21	avril	1969	21 mai 1969
<b>Grenade</b>	24	mai	1991	24	mai	1991	23 juin 1991
Guatemala	9	nov.	1995				
<b>Guinée</b>	27	août	1968	4	nov.	1968	4 déc. 1968
Guinée-Bissau	4	sept.	1991				
<b>Guyana</b>	3	juill.	1969	11	juill.	1969	10 août 1969
Haiti	30	janv.	1985				
<b>Honduras</b>	28	mai	1986	14	févr.	1989	16 mars 1989
<b>Hongrie</b>	1 <sup>er</sup>	oct.	1986	4	févr.	1987	6 mars 1987
<b>Iles Salomon</b>	12	nov.	1979	8	sept.	1981	8 oct. 1981
<b>Indonésie</b>	16	févr.	1968	28	sept.	1968	28 oct. 1968
<b>Irlande</b>	30	août	1966	7	avril	1981	7 mai 1981
<b>Islande</b>	25	juill.	1966	25	juill.	1966	14 oct. 1966
<b>Israël</b>	16	juin	1980	22	juin	1983	22 juill. 1983
<b>Italie</b>	18	nov.	1965	29	mars	1971	28 avril 1971
<b>Jamaïque</b>	23	juin	1965	9	sept.	1966	14 oct. 1966
<b>Japon</b>	23	sept.	1965	17	août	1967	16 sept. 1967
<b>Jordanie</b>	14	juill.	1972	30	oct.	1972	29 nov. 1972
Kazakhstan	23	juill.	1992				
<b>Kenya</b>	24	mai	1966	3	janv.	1967	2 févr. 1967
<b>Koweït</b>	9	févr.	1978	2	févr.	1979	4 mars 1979
<b>Lesotho</b>	19	sept.	1968	8	juill.	1969	7 août 1969
<b>Lettonie</b>	8	août	1997	8	août	1997	7 sept. 1997
<b>Libéria</b>	3	sept.	1965	16	juin	1970	16 juill. 1970
<b>Lituanie</b>	6	juill.	1992	6	juill.	1992	5 août 1992
<b>Luxembourg</b>	28	sept.	1965	30	juill.	1970	29 août 1970
<b>Madagascar</b>	1 <sup>er</sup>	juin	1966	6	sept.	1966	14 oct. 1966
<b>Malaisie</b>	22	oct.	1965	8	août	1966	14 oct. 1966
<b>Malawi</b>	9	juin	1966	23	août	1966	14 oct. 1966
<b>Mali</b>	9	avril	1976	3	janv.	1978	2 févr. 1978
<b>Maroc</b>	11	oct.	1965	11	mai	1967	10 juin 1967
<b>Maurice</b>	2	juin	1969	2	juin	1969	2 juill. 1969
<b>Mauritanie</b>	30	juill.	1965	11	janv.	1966	14 oct. 1966
<b>Micronésie</b>	24	juin	1993	24	juin	1993	24 juill. 1993
Moldova	12	août	1992				
<b>Mongolie</b>	14	juin	1991	14	juin	1991	14 juill. 1991
<b>Mozambique</b>	4	avril	1995	7	juin	1995	7 juill. 1995
<b>Népal</b>	28	sept.	1965	7	janv.	1969	6 févr. 1969
<b>Nicaragua</b>	4	févr.	1994	20	mars	1995	19 avril 1995
<b>Niger</b>	23	août	1965	14	nov.	1966	14 déc. 1966
<b>Nigéria</b>	13	juill.	1965	23	août	1965	14 oct. 1966
<b>Norvège</b>	24	juin	1966	16	août	1967	15 sept. 1967
<b>Nouvelle-Zélande</b>	2	sept.	1970	2	avril	1980	2 mai 1980
<b>Oman</b>	5	mai	1995	24	juill.	1995	23 août 1995
<b>Ouganda</b>	7	juin	1966	7	juin	1966	14 oct. 1966
<b>Ouzbékistan</b>	17	mars	1994	26	juill.	1995	25 août 1995
<b>Pakistan</b>	6	juill.	1965	15	sept.	1966	15 oct. 1966
<b>Panama</b>	22	nov.	1995	8	avril	1996	6 mai 1996
<b>Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>	20	oct.	1978	20	oct.	1978	19 nov. 1978
<b>Paraguay</b>	27	juill.	1981	7	janv.	1983	6 fév. 1983
<b>Pays-Bas</b>	25	mai	1966	14	sept.	1966	14 oct. 1966
<b>Pérou</b>	4	sept.	1991	9	août	1993	8 sept. 1993
<b>Philippines</b>	26	sept.	1978	17	nov.	1978	17 déc. 1978
<b>Portugal</b>	4	août	1983	2	juill.	1984	1 <sup>er</sup> août 1984
<b>République centrafricaine</b>	26	août	1965	23	févr.	1966	14 oct. 1966
République kirghize	9	juin	1995				

Etat	Signature		Dépôt des instruments de ratification		Entrée en vigueur de la Convention	
<b>République slovaque</b>	27	sept. 1993	27	mai 1994	26	juin 1994
<b>République tchèque</b>	23	mars 1993	23	mars 1993	22	avril 1993
<b>Roumanie</b>	6	sept. 1974	12	sept. 1975	12	oct. 1975
<b>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</b>	26	mai 1965	19	déc. 1966	18	janv. 1967
<b>Rwanda</b>	21	avril 1978	15	oct. 1979	14	nov. 1979
<b>Saint-Kitts-et-Nevis</b>	14	oct. 1994	4	août 1995	3	sept. 1995
<b>Sainte-Lucie</b>	4	juin 1984	4	juin 1984	4	juill. 1984
<b>Samoa</b>	3	févr. 1978	25	avril 1978	25	mai 1978
<b>Sénégal</b>	26	sept. 1966	21	avril 1967	21	mai 1967
<b>Seychelles</b>	16	févr. 1978	20	mars 1978	19	avril 1978
<b>Sierra Leone</b>	27	sept. 1965	2	août 1966	14	oct. 1966
<b>Singapour</b>	2	févr. 1968	14	oct. 1968	13	nov. 1968
<b>Slovénie</b>	7	mars 1994	7	mars 1994	6	avril 1994
<b>Somalie</b>	27	sept. 1965	29	févr. 1968	30	mars 1968
<b>Soudan</b>	15	mars 1967	9	avril 1973	9	mai 1973
<b>Sri Lanka</b>	30	août 1967	12	oct. 1967	11	nov. 1967
<b>Suède</b>	25	sept. 1965	29	déc. 1966	28	janv. 1967
<b>Suisse</b>	22	sept. 1967	15	mai 1968	14	juin 1968
<b>Swaziland</b>	3	nov. 1970	14	juin 1971	14	juill. 1971
<b>Tanzanie</b>	10	janv. 1992	18	mai 1992	17	juin 1992
<b>Tchad</b>	12	mai 1966	29	août 1966	14	oct. 1966
Thaïlande	6	déc. 1985				
<b>Togo</b>	24	janv. 1966	11	août 1967	10	sept. 1967
<b>Tonga</b>	1 <sup>er</sup>	mai 1989	21	mars 1990	20	avril 1990
<b>Trinité-et-Tobago</b>	5	oct. 1966	3	janv. 1967	2	févr. 1967
<b>Tunisie</b>	5	mai 1965	22	juin 1966	14	oct. 1966
<b>Turkménistan</b>	26	sept. 1992	26	sept. 1992	26	oct. 1992
<b>Turquie</b>	24	juin 1987	3	mars 1989	2	avril 1989
Ukraine	28	mai 1998				
Uruguay	28	mai 1992				
<b>Venezuela</b>	18	août 1993	2	mai 1995	1 <sup>er</sup>	juin 1995
Yémen, Rép. du	28	oct. 1997				
<b>[Yougoslavie, Rép. socialiste féd. de</b>	21	mars 1967	21	mars 1967	20	avril 1967]
<b>Zambie</b>	17	juin 1970	17	juin 1970	17	juill. 1970
<b>Zimbabwe</b>	25	mars 1991	20	mai 1994	19	juin 1994

---

**Annexe 2****Résolutions du Conseil administratif**

A sa Trente et unième session annuelle du 23 au 25 septembre 1997, le Conseil administratif a adopté les résolutions suivantes :

**AC(31)/RES/86 — Approbation du Rapport annuel**

Le Conseil administratif  
DECIDE

D'approuver le Rapport annuel 1997 sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au Document AC/97/3.

**AC(31)/RES/87 — Adoption du budget pour l'exercice 98**

Le Conseil administratif  
DECIDE

D'adopter, pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, le budget figurant au paragraphe 2 du Document AC/97/2.

---

## Annexe 3

**Rapport et états financiers**

Montants exprimés en dollars des Etats-Unis

**Etat de la situation financière**

	30 juin 1998	30 juin 1997
<b>ACTIFS</b>		
Avoirs en caisse et équivalents .....	639.409	199.804
Total des actifs .....	<u>\$ 639.409</u>	<u>\$ 199.804</u>
<b>PASSIF ET ACTIFS NETS</b>		
Fonds disponibles pour les procédures d'arbitrage :		
Acomptes versés au Centre par des parties		
à des procédures d'arbitrage .....	604.747	177.938
Revenu des placements payables		
à des parties à des procédures d'arbitrage .....	34.662	21.866
Total du passif .....	<u>639.409</u>	<u>199.804</u>
Total des actifs nets .....	-	-
Total du passif et des actifs nets .....	<u>\$ 639.409</u>	<u>\$ 199.804</u>

**Etat des activités**

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	1998	1997
Appui financier et recettes :		
Contributions en nature (Notes 2 et 3) .....	\$ 904.763	\$ 883.548
Vente de publications et droits d'enregistrement .....	52.182	24.804
Recettes perçues auprès des parties		
à des procédures d'arbitrage (Note 2) .....	<u>254.015</u>	<u>245.613</u>
Total appui financier et recettes .....	<u>1.210.960</u>	<u>1.153.965</u>
Dépenses :		
Coût des services fournis par		
la Banque (Notes 2 et 3) .....	956.945	908.352
Frais afférents aux procédures d'arbitrage .....	<u>254.015</u>	<u>245.613</u>
Total dépenses .....	<u>\$ 1.210.960</u>	<u>\$ 1.153.965</u>
Variation des actifs nets .....	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>

**Etat des flux de trésorerie**

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	1998	1997
Flux de trésorerie découlant des activités du Centre:		
Variation des actifs nets .....	\$ -	\$ -
Augmentation des acomptes versés par des parties		
à des procédures d'arbitrage .....	426.809	58.012
Augmentation des revenus des placements		
dûs aux parties à des procédures d'arbitrage .....	<u>12.796</u>	<u>2.348</u>
Flux de trésorerie nets découlant des activités du Centre .....	439.605	60.360
Avoirs en caisse et équivalents au début de l'exercice .....	<u>199.804</u>	<u>139.444</u>
Avoirs en caisse et équivalents à la fin de l'exercice .....	<u>\$ 639.409</u>	<u>\$ 199.804</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

à suivre

---

**Annexe 3** (suite)**Notes relatives aux états financiers**

30 juin 1998 et 30 juin 1997

**Note 1 — Organisation**

Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (le Centre) a été institué le 14 octobre 1966 afin d'offrir des moyens de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends relatifs aux investissements opposant des Etats à des ressortissants d'autres Etats. Le 13 février 1967, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque) et le Centre ont signé des arrangements administratifs entrés en vigueur dès la date d'institution du Centre. Le Mémoire d'établissement de ces arrangements administratifs (le Mémoire) dispose que la Banque fournira au Centre les services locaux et matériels décrits dans les Notes 2 et 3, à moins que le Centre ne se fasse rembourser les honoraires et les frais des membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux et des comités ad hoc par les parties aux procédures.

**Note 2 — Rappel des règles générales de comptabilité**

**Base de la comptabilité et présentation des états financiers :** Les états financiers ont été préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis et aux Normes comptables internationales. Ces états financiers sont présentés conformément à la Norme 117 des Normes comptables du Financial Accounting Standard intitulée "*Financial Statements of Not-For-Profit-Organizations*" (SFAS no 117). Cette norme exige que les actifs nets soient classés conformément aux restrictions du donateur ; quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'actifs nets au 30 juin 1998 et 1997.

**Utilisation d'estimations :** La préparation d'états financiers conformément à des principes comptables généralement acceptés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et du passif et qu'elle déclare les actifs et passif éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses pendant la période couverte. Les résultats effectifs peuvent s'écarter de ces estimations.

**Équivalent en espèces :** Le Centre considère tous les investissements par emprunt très liquides à échéance de trois mois ou moins comme équivalents en espèces.

**Valeur des services fournis par la Banque et des contributions en nature :** Conformément à la Norme 116 des Normes comptables du Financial Accounting Standard intitulée "*Accounting for Contributions Received and Contributions made*", la valeur des services fournis par la Banque est déterminée sur la base de la valeur vénale estimée de ces services et est comptabilisée au poste "Contributions en nature" et comme dépenses du Centre.

---

**Annexe 3** (suite)

La Banque fournit au Centre les services, locaux et matériels suivants :

- 1) les services de membres du personnel et de consultants ; et
- 2) d'autres services administratifs et facilités tels que déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression.

**Constatation des produits des procédures d'arbitrage :** Le Centre ne dispose pas de ressources propres. Les dépenses directes qu'il encourt du fait des procédures d'arbitrage sont imputées aux parties, conformément à son Règlement administratif et financier (le Règlement). Aux termes de ce Règlement, le Secrétaire général demande régulièrement aux parties de verser des acomptes au Centre pour couvrir ces dépenses à engager. En conséquence, le Centre donne acte des recettes ainsi réalisées à partir de ces transactions durant l'exercice, ainsi que des dépenses liées aux procédures d'arbitrage. Si, après une telle procédure, un excédent de caisse est constaté, cet excédent est remboursé aux parties en proportion des montants avancés au Centre par chacune d'elles.

**Note 3 — Valeur des services fournis par la Banque et contributions en nature:**

La valeur inscrite des services fournis par la Banque, diminuée de la vente de publications et des droits d'enregistrement du Centre, se présente comme suit :

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1998</i>	<i>1997</i>
Services du personnel (y compris les bénéfiques) .....	\$ 663.959	\$ 654.988
Services administratifs et facilités :		
Déplacements .....	19.431	29.941
Services contractuels .....	110.765	94.633
Arrangements de bureau .....	98.373	91.770
Autres .....	<u>64.417</u>	<u>37.020</u>
Valeur totale inscrite des services fournis par la Banque .....	956.945	908.352
Moins : vente de publications et droits d'enregistrement .....	<u>52.182</u>	<u>24.804</u>
Total des contributions en nature .....	<u>\$ 904.763</u>	<u>\$ 883.548</u>

Les produits du Centre issus de la vente de publications et des droits d'enregistrement sont remis à la Banque à titre de remboursement partiel des services qu'elle fournit au Centre. Ces montants sont déduits des contributions en nature décrites dans l'état des activités.

---

**Annexe 4****Publications du CIRDI**

**(Publications pouvant être obtenues gratuitement du Centre, sauf indication contraire)**

*Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats et Rapport des Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement*, Doc. CIRDI/2 (anglais, espagnol et français)

*Liste des Etats contractants et signataires de la Convention*, Doc. CIRDI/3 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

*CIRDI, Règlements*, Doc. CIRDI/4/Rév.1 (mai 1975), contient les textes des Règlements du Centre entrés en vigueur du 1er janvier 1968 au 26 septembre 1984 (anglais, espagnol et français)

*Clauses modèles du CIRDI*, Doc. CIRDI/5/Rév. 2 (1er février 1993) (anglais, espagnol et français)

*Liste des Etats contractants et des mesures prises par eux aux fins d'application de la Convention*, Doc. CIRDI/8 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

*Liste des Conciliateurs et Arbitres*, Doc. CIRDI/10 (mises à jour périodiques) (anglais)

*Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits*; Doc. CIRDI/11 (juin 1979) (anglais, espagnol et français)

*Bibliographie concernant le CIRDI*, Doc. CIRDI/13/Rév.4 (15 avril 1997) (anglais)

*CIRDI—Documents de base*, Doc. CIRDI/15 (janvier 1985) (contient les textes des Règlements en vigueur depuis le 26 septembre 1984 et le texte de la Convention du CIRDI) (anglais, espagnol et français)

*Affaires soumises au CIRDI*, Doc. CIRDI/16/Rév.5 (30 novembre 1996) (anglais)

*Bilateral Investment Treaties 1959-1996 : Chronological and Country Data Bibliography*, Doc. ICSID/17 (30 mai 1997) (anglais)

*Rapport annuel du CIRDI (1967-)* (anglais, espagnol et français)

*News from ICSID* (semestriel) (anglais)

*Vers une dépolitisation plus poussée des différends relatifs aux investissements : la contribution du CIRDI et de l'AMGI* par Ibrahim F.I. Shihata (janvier 1992) (anglais et espagnol)

---

**Annexe 4 (suite)**

*Documents concernant l'origine et la formulation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats* (1967) (anglais, espagnol et français) (en vente au Centre au prix de 40 dollars)

*Investment Laws of the World* (dix volumes à feuillets mobiles) et *Investment Treaties* (sept volumes à feuillets mobiles) (on peut obtenir ces deux collections en s'adressant à Oceana Publications, Inc., 75 Main Street, Dobbs Ferry, N.Y. 10522 (Etats-Unis), au prix de 1.500 dollars pour les deux ou de 950 dollars pour les dix volumes d'*Investment Laws*, et de 550 dollars pour les sept volumes d'*Investment Treaties*)

*ICSID Review—Foreign Investment Law Journal* (publication semestrielle) (disponible par abonnement, au prix de 60 dollars par an pour les demandeurs domiciliés dans les pays de l'OCDE et 30 dollars pour les autres, plus frais d'envoi ; s'adresser à : Journals Publishing Division, The Johns Hopkins University Press, 2715 North Charles Street, Baltimore, Maryland 21218-4363, Etats-Unis)

*Bilateral Investment Treaties* par Rudolf Dolzer et Margrete Stevens (Martinus Nijhoff Publishers, 1995) (124 dollars).

---

# **CIRDI**

1818 H Street, N.W.  
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-1234  
Facsimilé: (202) 522-2615